



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pauvreté

Question écrite n° 111036

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la question de l'augmentation de la pauvreté chez les plus âgés de nos concitoyens. Le nombre de personnes pauvres de plus de soixante ans augmente de façon non négligeable : + 162 000 personnes entre 2003 et 2008, selon les données de l'Insee en utilisant le seuil de pauvreté à la moitié du revenu médian, soit une progression de plus de 40 %. Il est trop tôt pour parler de mouvement de fond pour les plus âgés. Cette hausse partiellement due à la progression du nombre de personnes âgées, plonge cependant une part importante de nos concitoyens dans des difficultés quotidiennes importantes. Aussi, il lui demande quelles dispositions le Gouvernement entend prendre pour répondre à la question de l'augmentation de la pauvreté chez les seniors.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111036

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6230

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)